RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

ARRÊTÉ du 3 septembre 2019

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à l'administration territoriale de santé de Saint-Pierre-et-Miquelon

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu l'arrêté du 9 août 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à l'administration territoriale de santé de Saint-Pierre-et-Miguelon ;

ARRÊTE

Article 1er

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Alain LE GARNEC, administrateur civil hors classe, directeur de l'administration territoriale de santé de Saint-Pierre-et-Miquelon, président,
- Jean-Pierre TEGON, personnel de direction d'établissement d'enseignement, chef de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon,
- Guillaume-Arnaud GRASSET, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directeur par intérim de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 septembre 2019,

La ministre des solidarités et de la santé, Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

> Le chef du bureau du recrutement Arnaud Scolan